

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 61 (1976)
Heft: 2

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

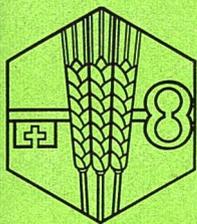
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen



2

Organe officiel
de l'Union suisse
des Caisses
Raiffeisen

Paraît
chaque mois
61^e année
Lausanne
Février 1976

J.A. 1000 Lausanne 1

Coup d'œil sur la banque en Suisse

II

Le crédit bancaire

Dans le dernier numéro de ce journal, nous avons promis de parfaire notre analyse de la statistique bancaire en nous penchant sur le secteur des actifs des banques. Pour ce faire, nous continuons de puiser dans l'excellente source que constitue l'ouvrage « Les banques suisses en 1974 » publié par les soins du « Service

d'études et de statistique » de la Banque nationale suisse, ce qui nous donne la possibilité de faire ressortir du même coup la place que tiennent nos Caisses Raiffeisen dans l'économie du pays.

Pour nous donner une image de l'évolution des besoins de crédit en Suisse et des différentes catégories de prêts et crédits, nous les plaçons tout d'abord dans le tableau complet des actifs des banques à fin 1974 :

	Montants	
	en millions de fr.	en %
Caisse, comptes de virements et chèques postaux	12 009,6	4,4
Avoirs en banque à vue et à terme	67 816,0	25,0
Effets de change et papiers monétaires	8 709,3	3,2
Comptes courants débiteurs	47 313,3	17,5
Avances et prêts à terme fixe	33 378,3	12,3
Crédits en comptes courants et prêts à des collectivités de droit public	10 046,4	3,7
Placements hypothécaires	64 266,7	23,8
Titres et participations	17 421,3	6,4
Immeubles et autres actifs	10 026,1	3,7
Chiffre du bilan	<u>270 987,0</u>	<u>100,0</u>

En Suisse, l'endettement hypothécaire global était même estimé, par la Banque nationale, à quelque 130 milliards de francs à fin 1974. Des données chiffrées ne portent que sur les crédits hypothécaires accordés par les banques (64,3 milliards) et en plus les 13,3 milliards d'avances et prêts à terme fixe garantis par hypothèque, au total un montant de 77,6 milliards de francs. Les placements hypothécaires des autres secteurs ont atteint 52 milliards en chiffre rond.

La part des compagnies d'assurances s'est élevée à 10 milliards, celle des caisses de pension à 7 milliards, celle des pouvoirs publics à 1 milliard et celle des personnes physiques et morales à 34 milliards.

Selon les estimations de la Banque nationale, l'endettement hypothécaire très élevé résulte du fait que, par tradition, aucune obligation d'amortir les hypothèques de premier rang n'existe dans de nombreuses régions du pays. D'ailleurs, la base légale fait

défaut à une telle obligation. Le créancier a le droit, mais non l'obligation, de demander le remboursement d'un prêt hypothécaire dans un certain délai, comme il peut le faire pour n'importe quel autre crédit. Cependant, compte tenu des problèmes qu'a soulevés l'alignement des taux hypothécaires à la hausse du niveau général de l'intérêt, des efforts ont été déployés récemment qui visent à intensifier l'amortissement des prêts sur gage immobilier. Ainsi, la part des placements hypothécaires, y compris les avances et prêts à terme fixe garantis par hypothèque, soumis à l'obligation d'amortissement dans l'ensemble des banques suisses, a passé de 45,4 % à fin 1973 à 48,6 % à fin 1974. Précisons encore qu'il s'agit ici de créances hypothécaires dont le montant ne dépasse pas les deux tiers de la valeur vénale du gage immobilier.

Il n'est d'ailleurs pas sans intérêt d'affirmer que la Suisse détient le record de l'endettement hypothécaire. Comme l'indique une statistique établie par l'Union de Banques suisses (UBS), notre pays venait, à fin 1972, largement en tête des pays du monde avec un endettement hypothécaire de 16 915 francs par habitant. La Suède prenait la seconde place avec 12 900 francs et les Etats-Unis suivaient en troisième position avec 10 340 francs. En queue de peloton, on trouvait la Belgique avec 1440 francs et l'Autriche avec 1650 francs. Ainsi en Suisse, en 1972, l'endettement hypo-

thécaire représentait 93 % du produit national brut nominal.

Durant les 30 dernières années, les placements hypothécaires ont passé de 9,3 milliards à 64,3 milliards, marquant une augmentation moyenne

d'un milliard par an de 1945 à 1960, puis de 2 milliards jusqu'en 1968 et enfin de 3 à 4 milliards par an jusqu'en 1974. Leur répartition se présente comme suit par groupes de banques :

	Montants	
	en millions de fr.	en %
Banques cantonales	30 226,7	47,1
Grandes banques	10 260,6	16,0
Banques régionales et caisses d'épargne	18 340,4	28,5
Caisses de crédit mutuel	4 307,6	6,7
Autres banques	1 131,4	1,7
	<u>64 266,7</u>	<u>100,0</u>

Dans l'ensemble des banques, les placements hypothécaires représentent 23,8 % du bilan global. Cette proportion s'amenuise régulièrement puisqu'elle était de 28,4 % en 1968 et de 33,9 % en 1964. Dans les Caisses Raiffeisen, elle est de 57,5 %, de 52,7 % dans les banques régionales et caisses d'épargne, de 45,0 % dans les banques cantonales, de 8,1 % dans les grandes banques et seulement de 3,2 % dans les autres banques. Comme on le voit, les Caisses Raiffeisen font bonne figure dans le tableau. Appelées tout d'abord à servir le petit crédit d'exploitation, elles ont étendu leurs services au secteur hypothécaire pour investir les fonds considérables reçus à la faveur du public.

Si le *taux hypothécaire moyen* a accusé une remarquable stabilité durant les années 1944 à 1957, variant à peine de 3,52 à 3,63 %, il s'est régulièrement élevé par la suite passant de 3,89 % en 1958 à 4,25 % en 1965 et à 4,92 % en 1969. Il a franchi le cap de 5 % pour atteindre 5,18 % en 1970, faisant même ensuite un bond considérable de 5,56 % en 1973 à 6,20 % en 1974. A fin 1974, la répartition des placements hypothécaires d'après le taux d'intérêt présentait la configuration suivante :

	En millions de fr.	en %
4 ½ - 5 %	765	1,2
5 ¼ %	945	1,4
5 ½ %	2 555	4,0
5 ¾ %	1 267	2,0
6 %	23 491	36,5
6 ¼ %	18 487	28,8
6 ½ % et plus	16 756	26,1
	<u>64 266</u>	<u>100,0</u>

Comparativement, ce tableau se présentait ainsi pour les Caisses Raiffeisen :

	Francs	en %
5 ¼ - 5 ½ %	297 387	6,7
5 ¾ %	245 866	5,5
6 %	2 270 450	51,0
6 ¼ %	1 080 886	24,2
6 ½ % et plus	559 583	12,6
	<u>4 454 172</u>	<u>100,0</u>

Le taux moyen de l'intérêt des prêts hypothécaires était de 6,09 % en 1974 auprès des Caisses Raiffeisen, de 6,03 % auprès des banques cantonales, de 6,36 % auprès des grandes banques, de 6,38 % auprès des autres banques et de 6,40 % auprès des banques régionales et caisses d'épargne.

Si le taux moyen de l'intérêt a été de 6,03 % dans les banques cantonales, il a varié d'un canton à l'autre entre le taux minimal de 5,43 % dans le canton de Bâle-Ville et le taux maximal de 6,28 % dans celui de Fribourg. En 1966, ce taux ne variait qu'entre 4,25 et 4,58 %. Si cette différence s'est sensiblement élargie, c'est que l'année 1974 s'est trouvée en période de pleine évolution des taux et l'adaptation aux conditions du marché de l'argent ne s'est pas produite au même rythme dans tous les cantons. Pour la Suisse romande, le taux hypothécaire moyen de premier rang était, à fin 1974, de 6 % à Genève, de 6,12 % à Neuchâtel, de 6,13 % au Valais, de 6,17 % dans le canton de Vaud et de 6,28 % à Fribourg.

Mais le taux hypothécaire moyen ne donne pas une image parfaite des

charges d'intérêt que doit supporter le débiteur, si on en fait la comparaison entre chaque groupe de banques ou entre cantons. Pour être précis, il faudrait tenir compte encore de la proportion du prêt octroyée en premier rang par rapport à la valeur vénale réelle du gage immobilier. Si cette proportion est faible, par exemple seulement 50 à 55 % de la valeur du gage, plutôt que 65 ou 66 %, il en résulte une proportion d'autant plus lourde en rang postérieur qui est chargée d'un taux supérieur de ½ à 1 % et même plus.

Malgré l'aridité des chiffres, les données citées n'en font pas moins ressortir le rôle particulièrement important que joue le crédit hypothécaire ou immobilier dans notre économie. Il contribue, dans une large mesure, à améliorer les conditions d'existence des populations laborieuses qui peuvent mobiliser la valeur du sol et des immeubles.

Dans les actifs, deux postes nous intéressent encore spécialement parce qu'ils caractérisent l'importance du crédit bancaire en dehors des avances hypothécaires. Ce sont les prêts et crédits commerciaux, industriels et artisanaux qui se chiffrent à 47 313,3 millions de francs en *comptes courants débiteurs* et à 33 378,3 millions en *avances et prêts à terme fixe*. 12 850,9 millions de la première catégorie et 9911,1 millions de la seconde, soit au total 22 762 millions de francs, constituent des avances en blanc. Ce sont surtout les grandes banques qui accordent ces *avances sans couverture*, surtout aux grandes entreprises industrielles et commerciales; elles s'inscrivent à ce chapitre à elles seules pour 15 975,9 millions et les « autres banques » pour 3891 millions. Les banques cantonales, malgré leur importance, n'affichent que pour 1831,9 millions d'avances en blanc.

La Banque nationale n'indique que 0,2 million de francs de crédits en compte courant en blanc pour les Caisses Raiffeisen. Et il faut préciser que ce montant bien modeste se compose de crédits à des associations coopératives inscrites au registre du commerce avec la garantie personnelle et solidaire des sociétaires. Une couverture effective existe donc, cela en conformité du principe statutaire

raiffeiseniste qui veut que les prêts et crédits ne soient octroyés que contre garantie.

Compte d'exploitation

Pour conclure cette analyse succincte d'une volumineuse statistique, nous faisons encore une brève incursion dans le compte de profits et pertes.

Le *compte de profits et pertes* reflète le rapport entre les produits et les charges des banques. Après avoir tiré le solde des intérêts se montant à 2229,7 millions de francs (14 827,3 millions de francs d'intérêts créditeurs moins 12 597,6 millions d'intérêts débiteurs), y avoir ajouté le solde de 1731 millions des commissions perçues et distribuées, puis le produit des titres et les recettes diverses, les banques ont réalisé un *bénéfice brut* de 6338,6 millions de francs. De ce bénéfice brut, on a déduit les 2393 millions de dépenses pour les organes de la banque et le personnel, puis les 1171,4 millions de frais généraux et les 598,3 millions d'impôts et enfin les frais divers, pertes, amortissements, etc., pour faire ressortir un *bénéfice net* de 1311,5 millions de francs. Ce montant a dépassé de 93,4 millions celui de l'année précédente. Son taux d'accroissement a été de 7,7 % contre 3,3 % en 1973. La part moyenne du bénéfice net au bénéfice brut de toutes les banques a passé, en 1974, de 22,4 à 20,5 %.

Du bénéfice net total de 1311,5 millions de francs, 681,6 millions ou 52,0 % ont été affectés au versement au capital social (dividende), 574,3 millions ou 43,8 % aux réserves, 19,8 millions ou 1,5 % aux institutions de prévoyance en faveur du personnel, et le reste ou 2,7 % aux divers, tantièmes et report à compte nouveau. Chez les Caisses Raiffeisen, le bénéfice net de 24 039 525.32 francs se répartit uniquement entre le paiement de l'intérêt aux parts sociales fixé statutairement à 6 %, soit 1 338 228.95 francs, et le versement aux réserves, soit tout le solde de 22 701 296.37 francs. Ce qui veut dire que 5,6 % seulement du bénéfice net des Caisses Raiffeisen revient aux sociétaires comme dividende rétribuant leur participation, tandis que tout le reste, soit 94,4 %, s'en va intégralement au renforcement des réserves dont la

fonction consiste à rendre possible l'amélioration successive des conditions d'intérêt, spécialement celles des débiteurs, et à alléger l'engagement solidaire des sociétaires.

La raison d'être de ces coopératives de crédit ressort de ces données : « Servir d'abord et non pas se servir ». Les coopérateurs raiffeisenistes suisses doivent trouver ici une satisfaction dans la constatation que leurs Caisses locales tiennent une place honorable dans la statistique officielle de l'activité bancaire du pays. Bien que leurs institutions d'entraide et d'autofinancement n'y participent en chiffres absolus que dans une propor-

tion modeste, elles n'en réalisent pas moins pleinement les objectifs assignés par les pionniers : centre collecteur de l'épargne populaire et office distributeur d'un crédit avisé et avantageux de manière que l'argent assure la promotion de la personnalité humaine.

Les constatations faites nous font apprécier d'autant plus l'utile ouvrage que constitue l'annuaire de la Banque nationale suisse. La mine de renseignements qu'il fournit sert à l'information de nos lecteurs. Nous n'aurions pas voulu manquer de les en faire profiter.

Fx

Chronique économique et financière

1975 restera sans doute l'année noire pour les pays industriels et aussi pour les pays du tiers monde non producteurs de pétrole. La récession s'est transformée en crise autant par la baisse constante de la production industrielle que par le taux de chômage. On dénombre actuellement plus de 15 millions de chômeurs pour l'ensemble des pays membres de l'O.C.D.E. S'il est vrai que la fin de 1975 a laissé entrevoir une tendance à la reprise aux U.S.A. et au Japon, le chômage n'a pas diminué par suite des politiques restrictives dans tous les pays industriels, par crainte des poussées inflationnistes. D'autre part, la baisse du degré d'utilisation de l'appareil productif a fait perdre tout intérêt pour de nouveaux investissements. Ces deux derniers éléments — inflation et frein aux investissements — rendent donc improbable une rapide relance de l'économie mondiale.

La plupart des gouvernements ont mis sur pied un train de mesures de relance : déficit budgétaire, réductions fiscales, primes aux investissements et à la création de postes de travail, etc... Ces mesures sont cependant limitées à une relance interne, les gouvernements restant fidèles à une politique restrictive pour leurs relations internationales, toujours par crainte de relancer l'inflation. Si en effet l'inflation a été presque partout freinée, le taux de renchérissement reste important dans la plupart des pays ; ainsi, la

Grande-Bretagne a connu en 1975 une hausse des prix à la consommation de 26 % par rapport à l'année précédente. Ce taux est de 17 % en Espagne, 14 % au Japon, 13 % en Italie, 10 % en France, 7,8 % aux U.S.A. Seules l'Allemagne (5,8 %) et la Suisse (3,7 %) ont su réduire sensiblement leur inflation intérieure.

Si on ne peut donc être très optimiste pour 1976, on peut en revanche espérer en une légère reprise, ou du moins à une maîtrise de la récession. Outre la légère reprise aux U.S.A. et au Japon — pour autant que le mouvement se poursuive — le relatif succès des accords monétaires de la Jamaïque permettent également d'envisager l'avenir avec un certain optimisme.

La situation en Suisse

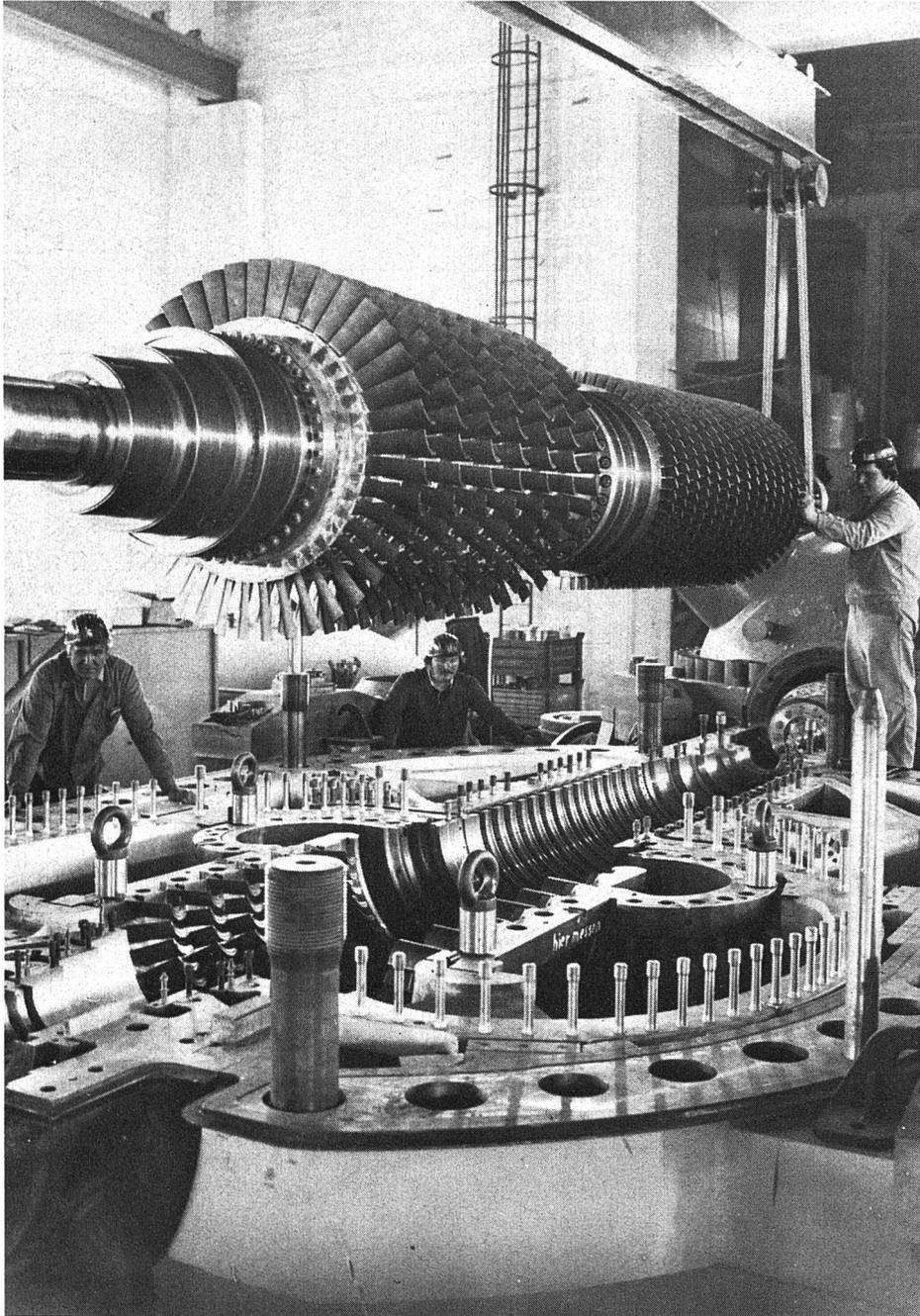
Nous savons que la Suisse ne peut être prospère seule. Notre industrie d'exportation pèse d'un trop grand poids sur notre balance des revenus, et en particulier l'industrie des machines et des appareils, dont la santé est en quelque sorte le thermomètre de notre économie. Si la récession a atteint notre pays avec un certain retard, la reprise ne se manifesterait également qu'avec un léger recul. Pour ces raisons, nous resterons très attentifs à l'évolution de l'économie mondiale. Dans ce contexte, le renchérissement excessif du franc suisse pénalise fortement notre industrie

d'exportation. C'est en particulier le cas actuellement de l'horlogerie et de l'industrie des machines, fortement ouvertes aux marchés étrangers.

Pour l'ensemble de nos exportations, on peut s'attendre pour 1975 à une baisse de l'ordre de 7 % par rap-

port à 1974. Les baisses les plus importantes de nos ventes touchent l'Europe (8 %) et l'Amérique (7 %). Nos seules exportations vers les U.S.A. subissent une baisse de 15 %, celles à destination de nos partenaires de l'A.E.L.E. de 12 %, alors que la ré-

duction sera de l'ordre de 9 % pour les pays du Marché commun. Il est vrai que nos importations auront également fléchi d'environ 20 %, ce qui provoquera une sensible amélioration de notre balance commerciale, sans bénéfice cependant pour les finances fédérales ! Jetons un très rapide coup d'œil sur les principaux secteurs de notre économie : ¹



Turbine à hélium pour centrale thermique

Oberhausen (DaD) — Pour la Gutehoffnungshütte, la première turbine à hélium du monde (photo) destinée à équiper une centrale thermique constitue un important jalon dans le développement des réacteurs à haute température. Avec une puissance de 50 mégawatts électriques, la turbine a été conçue pour deux raisons : pour servir d'installation-pilote à la mise au point de turbines à hélium de grande puissance (1000 MW) et pour faire fonctionner la centrale thermique d'Oberhausen (République fédérale d'Allemagne). Le nouveau procédé passe pour l'un des plus souples dans la conversion de l'énergie. Dans l'installation-pilote d'Oberhausen, l'énergie est fournie à la turbine par la combustion du gaz de coke. La centrale est une installation transitoire entre les turbines à gaz conventionnelles et les centrales nucléaires de l'avenir à turbines à hélium.

w1 - « Flash sur l'Allemagne »

L'industrie des machines et des appareils, secteur le plus important de notre économie, a enregistré une réduction de commandes d'environ 25 % pour les premiers mois de 1975. Les perspectives ne sont pas très brillantes et tous les moyens de politique commerciale et monétaire devront être mis en œuvre pour que cette industrie puisse supporter la récession actuelle. *L'industrie chimique* suisse a connu, pour la première fois depuis 20 ans, une baisse de ses exportations d'environ 13 % par rapport à 1974. Si cette évolution n'est pas la même pour tous les secteurs, il est cependant certain que la « belle époque » est terminée et que de grands efforts de restructuration et de réorganisation devront être entrepris.

L'industrie horlogère est sans doute, avec la construction, le secteur le plus durement touché par la récession. Le produit horloger, exporté à 97 %, a été d'autant plus touché par la hausse du franc suisse que la concurrence étrangère est vive. Il sera très intéressant d'analyser les rapports de gestion pour 1975 de nos grandes sociétés horlogères; on y trouvera sans aucun doute des pertes importantes, une réduction ou une suppression des dividendes (et des tantièmes ?) et une importante utilisation des fonds de réserves. Cependant, l'horlogerie peut envisager l'avenir avec optimisme car, selon M. R. Brandt, l'auteur de l'étude sur l'horlogerie dans le bulletin du Crédit suisse, « la consommation globale de montres tend à augmenter en fonction de l'accroissement de la population, de l'industrialisation, de l'amélioration du standard de vie ». L'avenir de l'industrie horlogère « dépendra de l'image que pourront conserver, à des prix concurrentiels, le « swiss made » et les marques synonymes de qualité, de confiance et de progrès ».

¹ Selon études parues dans le bulletin du Crédit suisse, de décembre 1975.

L'industrie textile est très sensible également à tout tassement conjoncturel. Ainsi, pendant les neuf premiers mois de 1975 les exportations de textiles et vêtements ont diminué de 351 millions de francs, soit de 16 % par rapport à la période correspondante de 1974. Cependant, l'avenir de cette industrie n'est pas totalement négatif car de grands efforts de rationalisation ont été faits et commencent à porter leurs fruits en rendant le produit suisse plus concurrentiel. La récession touche également l'industrie du coton (qui a réduit de 20 % la production des filatures et de 25 % celle des tissages), l'industrie de la broderie (qui exporte les 90 % de sa production et qui a vu ses commandes se réduire de 30 % depuis la fin de 1974) et l'habillement.

Même constat de récession dans l'industrie alimentaire, dans le commerce de détail et dans la construction; pour cette dernière activité, le pessimisme n'est pas exagéré pour ces prochaines années, surtout si l'on compare les investissements possibles à ceux réalisés durant les dix derniers exercices. On ne peut espérer une stagnation — plutôt qu'une récession — pour 1976 qu'en fonction des programmes d'investissements officiels. Ce n'est que pour 1977 qu'une nouvelle croissance peut être espérée. Cette activité économique étant essentiellement dépendante de la demande intérieure, elle est donc très sensible aux investissements publics et à la relance du Conseil fédéral.

Le tourisme, autre activité très importante pour notre balance des revenus, ne réagit à une récession qu'après les autres branches. Selon M. Werner Kämpfen, directeur de l'Office national suisse du tourisme, cette activité économique pourrait se porter aussi bien en 1976 qu'en 1975, pour autant que la reprise annoncée principalement par les hommes politiques se réalise vraiment.

Taux d'intérêt et mouvement boursier

L'année dernière fut caractérisée par un mouvement presque général de baisse des taux d'intérêt nominaux, mouvement qui pourrait se poursuivre encore pendant les premiers mois de 1976. C'est la récession économique bien sûr qui est la cause première de la baisse des taux, par suite de la

réduction de la demande de prêts d'investissements et l'augmentation de l'épargne; d'autre part, les politiques de relance et de lutte contre l'inflation ont encouragé les gouvernements et les autorités monétaires à provoquer une telle réduction des taux de l'escompte et de l'intérêt. Cette désescalade des taux a été constatée dans presque tous les pays industriels, bien que certains gouvernements aient passagèrement provoqué un mouvement inverse pour soutenir leur monnaie (Grande-Bretagne, Canada).

Si le niveau des taux de l'intérêt dépend fortement de la conjoncture, on peut donc prévoir que le mouvement de baisse s'arrêtera dans le courant de 1976 si l'économie privée devait recourir à nouveau à une demande de crédits et par suite également des besoins financiers des pouvoirs publics. Ici aussi cependant, la prévision est difficile, plusieurs facteurs eux-mêmes imprévisibles pouvant agir sur le niveau des taux.

Quant à la bourse, on a constaté que malgré la récession économique dans tous les pays industriels, les marchés ont connu en 1975 un redressement spectaculaire avec des gains de 42,4 % pour les bourses suisses, 132,8 % pour Londres et 38,32 % pour Wall Street. La très longue baisse des bourses a encouragé certains boursiers à prédire une récession économique, l'activité des bourses étant considérée comme une sorte de baromètre de l'économie. Le mouvement positif de 1975 serait-il dès lors le signe d'une prochaine reprise? Les efforts officiels de relance à l'étranger et en Suisse (où un nouveau train de mesures est annoncé à l'heure où nous achevons cette chronique) pourraient en effet amorcer cette relance. Il ne faut cependant pas se montrer trop optimistes, car une relance ne peut être bénéfique et durable que si elle ne s'accompagne pas d'une nouvelle poussée inflationniste. Les gouvernements le savent bien et c'est là sans doute le casse-tête que la science économique n'a pas encore résolu.

Roger Schindelholz

Dans nos Caisses Raiffeisen

L'aisance des marchés de l'argent et des capitaux tout au long du second semestre de l'année 1975 déjà s'est concrétisée, dans le domaine des

taux, par une tendance générale à la baisse. Ainsi au début du mois de décembre, les quatre grandes banques annonçaient une réduction de 5 ½ à 5 % du taux sur les carnets d'épargne des aînés et des cadets et une baisse de ¼ %, soit de 4 ¾ à 4 ½ %, de celui des livrets d'épargne ordinaire. Baisse également à 4 ½ % de l'épargne annoncée par d'autres établissements, banques cantonales comprises. Si nous écrivions dans notre circulaire du 3 décembre dernier qu'il était à ce moment-là très difficile, voire délicat, de proposer des taux qui devraient être maintenus durant plusieurs mois, la situation n'avait pas changé au moment où nous tracions ces lignes (16.1.1976).

C'est la raison pour laquelle le présent chapitre de cette « Chronique » sera réduit à sa plus simple expression. La direction de l'Union suisse suit de très près l'évolution de la situation. Elle s'empresserait d'aviser immédiatement les Caisses affiliées de toute modification qui devrait être apportée aux taux préconisés dans la circulaire de décembre déjà citée.

Nous référant à certaines récentes correspondances et demandes téléphoniques de renseignements, nous soulignons, une fois encore, que des propositions destinées aux Caisses Raiffeisen de tout le pays ne peuvent pas tenir compte de toutes les circonstances locales ou régionales. Les dirigeants, spécialement les gérantes et gérants, doivent s'informer sur place des conditions offertes par les établissements bancaires concurrents.

En ce qui concerne les taux des comptes débiteurs, ils ne devraient en aucun cas être supérieurs à ceux qui sont appliqués par les banques de la circonscription coopérative.

La direction, le secrétariat et les réviseurs de l'Union sont à l'entière disposition des Caisses affiliées pour tout conseil individuel.

-pp-



Lisez et faites lire

Le Messenger
Raiffeisen



Une décision injustifiée

L'intention du Conseil fédéral de proroger l'arrêté sur la surveillance des prix doit être qualifiée d'insoutenable. Elle ne peut s'expliquer que par la volonté de développer l'emprise de l'Etat, que nous constatons depuis un certain temps déjà.

L'arrêté en question a toujours été l'instrument de politique conjoncturelle le plus discutable. Il ne visait qu'à agir sur les symptômes et non sur les causes du mal et a suscité beaucoup de tracasseries, d'amertume et de dommages pour l'économie.

La méthode était basée sur un large système de dénonciations. Les hausses de prix annoncées au préposé par des particuliers se sont, en effet, chiffrées par dizaines de milliers.

C'est ce que le Conseil fédéral veut voir continuer, bien que se soit installée, depuis la promulgation des arrêtés conjoncturels, une récession allant dans certaines branches jusqu'à une crise économique. On applique donc à l'économie, en période de

récession, les remèdes qui devaient lui être administrés pour combattre l'inflation. Ce qui est surtout perfide en l'occurrence, c'est de se limiter à proroger la surveillance des prix, sans appliquer ces dispositions aux salaires et aux bénéfiques. On cherche de toute évidence à ne pas s'opposer aux syndicats, qui n'ont rien voulu savoir d'un contrôle des salaires, même théorique.

La décision du Conseil fédéral de laisser en vigueur, outre un encadrement du crédit très peu modifié, une surveillance des prix, est inadmissible pour ceux qui tiennent à notre ordre social libéral. Il est même en opposition avec l'engagement pris par le Conseil fédéral de ne pas laisser les arrêtés conjoncturels un jour de plus en vigueur qu'il ne le faut impérativement. Cette décision laisse enfin entrevoir la volonté de notre gouvernement de pouvoir continuer à intervenir dans l'économie.

Otto Fischer

Ndlr. — *En parcourant ce communiqué, paru dans le « Bulletin Immobilier », de Lausanne, No 18/1975, nous nous sommes arrêté sur la définition : « La méthode était basée sur un large système de dénonciation ». La délation érigée en système ou credo politique — les enfants dénonçaient même leurs parents ! — n'a-t-elle pas, dans les années 30, contribué à la pourriture du régime dictatorial d'un grand pays voisin de l'est ?*

Nos politiciens devraient veiller au grain...

-pp-

Congrès Raiffeisen suisse 1976

La 73e assemblée ordinaire des délégués de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen aura lieu le **12 juin 1976 à Lausanne.**

Le Secrétariat

Maxime

Quand les baleines se mangent, les crevettes souffrent.

RWANDA

Aide Raiffeisen au développement

Mise au concours du poste de Chef de projet

Le Chef de projet actuel désirant être relevé de ses fonctions

NOUS CHERCHONS

un successeur capable et zélé.

Nous demandons:

- Bonne culture générale, études universitaires désirées
- Langue maternelle: le français
- Sens de l'organisation
- Connaissance de la comptabilité
- Entrée en fonction au Rwanda: le 1er septembre 1976 après un stage d'instruction et de formation de deux ou trois mois au siège de l'Union suisse soussignée, à Saint-Gall.

Nous offrons:

- Une activité attachante et variée
- Une certaine indépendance
- L'appui le plus large de notre organisation nationale
- Un salaire intéressant et des conditions de travail en fonction de la formation et des capacités, congés annuels, etc.

Nous donnerons avec plaisir de plus amples renseignements aux personnes ayant l'intention de poser leur candidature à ce poste.

Direction de l'Office de révision de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Vadianstrasse 17
9001 Saint-Gall (Tél. 071 / 20 91 11)

Fraude fiscale

Un rapport du Département fédéral des finances, des émissions à la radio et à la télévision tentent d'attirer l'attention de l'opinion publique sur la fraude fiscale et son éventuelle répression. Il est curieux de constater que, sitôt engagée sur ce thème, la discussion dévie.

L'erreur la plus courante consiste à évaluer les capitaux non déclarés au fisc, en partant du montant de l'impôt anticipé dont les contribuables n'ont pas réclamé l'imputation ou le remboursement. Ainsi, en faisant une règle de trois à partir du produit net de l'impôt anticipé, certains affirment : « En Suisse, la fortune non déclarée s'élève à 20 milliards au moins ».

Cette sorte d'évaluation sous-estime l'importance des capitaux placés en comptes bancaires et en valeurs mobilières suisses par des étrangers qui n'ont pas la possibilité de récupérer l'impôt anticipé. Il s'agit sans aucun doute de milliards. Personne ne sait combien. Il n'est pas téméraire de penser qu'ils sont nombreux et d'un grand profit pour le fisc fédéral.

Quant aux capitaux qui sont effectivement dissimulés au fisc (ou plutôt aux trois fiscs cantonal, communal et fédéral), il est tout aussi impossible d'en évaluer le montant, mais il est certain que les propriétaires de ces fonds dissimulés paient un lourd tribut au fisc : 30 % des revenus, 35 % dès le 1er janvier. Pratiquement, seuls échappent à ce prélèvement substantiel les billets de banque enfouis dans un matelas ou dans un pot à tabac, et les lingots d'or enterrés dans un jardin ou dans un coffre-fort. On conviendra que ces biens ne sont pas d'un revenu très intéressant pour les fraudeurs qui les détiennent.

Supposons que le fisc acquière le droit de relever tous les comptes bancaires et de faire ouvrir tous les compartiments des « safes », ce qui lui permettrait de compléter les déclarations de maint contribuable. Quel serait le gain net pour ses caisses ? Le fisc fédéral y perdrait considérablement, par la réduction du solde net de l'impôt anticipé ; les cantons et les communes récupéreraient des sommes non négligeables. Beaucoup de contribuables y gagneraient parce que leurs impôts n'atteignent pas 30 % — ni 35 % — de leurs revenus.

L'impôt anticipé est un barrage efficace, qui ne laisse guère passer d'intérêts ou de dividendes sans prélever sa substantielle retenue. Pour que la fraude fiscale soit avantageuse, elle doit s'appliquer aux autres formes de revenus.

Les salaires versés par les entreprises sérieuses, qui établissent pour chaque collaborateur un certificat véridique, font difficilement l'objet de dissimulation. Ce sont les revenus contrôlables qui n'échappent pas au fisc. Mais la fraude est facile, et sans doute fréquente, sur tous les revenus incontrôlables, dont bénéficient des catégories très nombreuses et très variées de contribuables : gains provenant d'une activité accessoire, commissions occasionnelles, gains du conjoint, revenu provenant d'une activité indépendante, etc.

Le nombre des occasions de fraude est tel que *le fisc ne disposera jamais d'assez de contrôleurs pour garantir l'honnêteté fiscale*. C'est le système même de l'impôt direct et progressif sur le revenu qui crée la multitude des occasions de fraude. (C'est nous qui soulignons. -pp-)

L'administration fédérale manifeste l'intention de développer l'appareil d'inquisition. Elle parviendra facilement à étendre la bureaucratie ; quant à savoir si la perception sera plus efficace, c'est une autre histoire...

Groupements Patronaux Vaudois

Ndlr. — Nous nous sommes permis de souligner ci-dessus les mots « honnêteté fiscale » notamment, qui réveillent en nous d'anciens et amers souvenirs. Car nous en avons bientôt « ras le bol » des leçons de civisme dont nous sommes gratifiés généreusement depuis quelques mois. L'honnêteté fiscale est une et indivisible. Elle part d'en haut... Expliquons-nous.

Nous avons connu plusieurs amnisties fiscales, la dernière en 1969. Nous nous sentons à l'aise pour en parler aujourd'hui, cela pour deux raisons : d'abord, en tant que salarié l'honnêteté fiscale est un fait, pour nous, même si nous n'y avons pas grand mérite personnel, la déclaration de salaire obligatoire éliminant toute possibilité de fraude. Mais, finalement, nous étions et sommes un contribuable honnête. Puis, en 1968/69 lors des assemblées de Fédérations précédant la chute des feuilles d'impôt, nous avons

à plusieurs reprises, en présence de chefs cantonaux des Finances, encouragé nos dirigeants à recommander à leurs clients de profiter de cette amnistie. On ne pourra donc guère nous accuser d'être un aigri ou un adversaire de tout ce qui vient d'en haut...

Nous croyons nous souvenir qu'on nous avait assuré à l'époque que si un joli paquet de millions de nouveaux revenus et capitaux étaient annoncés à l'occasion de cette remise de peine, l'Etat serait alors en mesure de renoncer à majorer les impôts. Et puis, ce qui ne gâtait rien, un des buts de cette amnistie — ajoutait-on — était encore de donner l'occasion au contribuable en défaut de retrouver le chemin de l'honnêteté fiscale. Touchant !

« Mon œil », dirait notre ami Célestin. Des millions sont sortis de leurs cachettes, ce qui n'a pas empêché les préposés de nos pressoirs fiscaux de redoubler de zèle et d'ingéniosité. En guise d'excuse, on serine maintenant à chaque occasion que les prestations nouvelles imposées sans cesse à l'Etat obligent ses grands commis à prendre l'argent là où il se trouve. Avouons que si les vœux et exigences des citoyens-contribuables allèrent en augmentant encore depuis six ans, nos magistrats — à tous les échelons, et cela durant toute la période de haute conjoncture — ne montèrent pas sur les barricades pour s'y opposer. Il y avait sans doute des « problèmes » de popularité, de dosage politique, de diplomatie dont le petit Jacques que nous sommes n'a pas la plus petite idée, Mais, s.v.p., n'exagérons rien tout de même. L'honnêteté fiscale, c'est l'honnêteté tout court. Ne chargeons pas *uniquement* le citoyen-contribuable de tous les péchés commis depuis 1969.

LE MESSAGER RAIFFEISEN

Rédacteur responsable :

Paul Puipe, secrétaire de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen, Case postale 747, 9001 Saint-Gall

Administration, service des abonnements :

Union suisse des Caisses Raiffeisen
9001 Saint-Gall

Impression :

Imprimerie Favre & Favre S.A., 1020 Renens

Régie des annonces :

Annonces Suisses S.A., Saint-Gall et succursales

Dans un quotidien du pays, que nous ne nommerons pas pour ne pas faire de jaloux, nous avons trouvé, en 1969 déjà, ces deux phrases que nous reprendrons ici en les recommandant à l'attention de toutes celles et de tous ceux qui ont pouvoir de lever de nouveaux impôts :

« Il importe dans tous les cas, que cette amnistie fiscale ne soit pas synonyme de « sainte farce » pour aucun des contribuables.

» Sans quoi la confiance envers

l'Etat sombrerait d'une manière extrêmement grave. »

Si cette confiance est ébranlée, toutes les astuces des législateurs ne seront, à la longue, que d'inutiles coups d'épée dans l'eau. La meilleure formule pour combattre la fraude fiscale est de restaurer la confiance dans l'honnêteté fiscale, mais alors à tous les échelons s.v.p. Et il est bien entendu que le bon exemple doit venir d'en haut !

-pp-

Quand le bâtiment va, tout va...

Encore faut-il avoir les moyens... de le faire aller !

Lors de l'assemblée des délégués d'une Fédération romande, en avril 1975, le conseiller d'Etat qui y représentait le Gouvernement cantonal lança un pressant appel à nos mutualistes, modestes ou moins modestes propriétaires d'immeubles. Il leur dit en substance ceci : la situation précaire dans le secteur de la construction devrait nous inciter tous à manifester de manière tangible notre solidarité avec le monde du travail, afin d'assurer la sécurité de l'emploi aux nombreux salariés occupés dans cette branche. Le moment serait particulièrement bien choisi pour toute rénovation ou réparation utile aux bâtiments construits il y a quinze ou vingt ans. Car, c'est connu : durant la période du grand boom économique, entrepreneurs et artisans ne disposaient ni du temps ni du personnel nécessaires à l'exécution de travaux considérés comme des bricoles. Et qui sait, pen-

sait-on en écoutant ces sages conseils, si l'on ne pourrait pas faire d'une pierre deux coups : participer à la relance de notre économie tout en bénéficiant de conditions plus avantageuses que celles faites il y a deux ans à peine, en vertu de la loi de l'offre et de la demande, dont il est fréquemment question dans les périodes de récession.

En ce qui concerne l'application de tarifs adaptés aux circonstances, il faudra déchanter. Nous en fîmes personnellement l'expérience. Ayant, au terme d'une manœuvre pas trop habile, endommagé la porte de notre garage, nous devions la remettre en état. Il fallait remplacer trois lattes, dont voici les exactes dimensions : largeur 9,54 cm, hauteur 2,57 mètres. Nous confiâmes ce travail à la maison qui avait livré des douzaines de portes dans tout le quartier il y a six ou sept ans à peine. Le rapport du contre-maître mentionnait deux heures de travail sur place.

Voici un extrait de la facture.

Travail : 1 monteur 2 ½ heures, à fr. 42.—	fr. 105.—
Aide-monteur 2 ½ heures, à fr. 40.50	fr. 101.25
Participation aux frais de déplacement (15 km)	fr. 12.75
Matériel : lattes etc.	fr. 32.75
Total	<u>fr. 251.75</u>

Evidemment, une maîtrise fédérale, cela doit se payer. Pour peindre ces lattes, il fallut faire appel à un second « maître et spécialiste » qui porta en compte : 2 ½ heures à fr. 26.30 = fr. 65.75 nets, donc sans surtaxe pour le déplacement, l'usure du pinceau ou de la brosse et l'huile de coude pour broyer la couleur.

En tout et pour tout, nous dûmes déboursier fr. 317.50.

Notons au passage la différence de plus de 15 francs entre le salaire horaire du maître-serrurier et celui du non moins maître-peintre.

Ayant eu l'audace de demander au premier si ces 42 francs de l'heure étaient bien une prime d'encourage-

ment pour les citoyens animés du désir de participer à la relance de notre économie, nous reçûmes une fort jolie lettre nous expliquant que, ma foi, le renchérissement ne s'était pas arrêté aux portes de son entreprise et que les autres menus frais étaient même fort modestes. On joignit à cette justification la photocopie d'une communication de l'organisation patronale faisant savoir à ses membres qu'ils pouvaient même aller jusqu'à fr. 47.50 pour une heure de travail. On passa comme chat sur braise sur le fait qu'en dépit de tous ces facteurs, le maître-peintre, qui gagne certainement aussi fort honnêtement sa vie, pouvait se contenter, pour une heure de 60 minutes également, de fr. 26.30 seulement.

En songeant aux milliers de citoyens dont les revenus ont été écorchés par l'introduction, dans de nombreuses entreprises déjà, d'un horaire de travail réduit, nous nous permettons de gloser ce que nous venons d'écrire : Quand le bâtiment va, tout va. Mais, au tarif de 42 francs de l'heure, le petit propriétaire-salarié devra bien, par la force des choses, rogner les postes les plus gourmands de ses budgets familial et immobilier. Et il risquera de succomber à la tentation de renoncer en ce moment à retaper son bâtiment.

Si, en 1976, à 42 francs de l'heure tout va dans le bâtiment, encore faut-il que le propriétaire modeste — nous en avons des milliers dans nos Caisses Raiffeisen — dispose des moyens de le faire aller.

-pp-

Rappel

Mise hors cours d'un billet de 20 francs suisses

Le billet de 20 francs suisses type Pestalozzi (donc portant au recto l'effigie de Pestalozzi) a été mis en circulation le 15 juillet 1930 et rappelé le 1er avril 1956. En vertu de la loi, *il est échangeable jusqu'au 31 mars 1976 au plus tard*, à sa valeur nominale auprès des sièges, succursales et agences de la Banque nationale suisse.

Bientôt des coupures de courant?

II

L'ère nucléaire: un espoir empoisonné?

Tout le monde est d'accord, y compris le conseiller fédéral Ritschard: le problème numéro un de l'atome est celui des déchets, des scories nucléaires. On a déjà inventé beaucoup de choses, y compris la solution de les placer dans le soleil. Pour l'instant, on les enterre dans le sel de la Basse-Saxe. Plus tard, il faudra trouver d'autres solutions. Mais en dehors des déchets, le nucléaire pose aussi des problèmes extrêmement aigus en matière de sécurité. Un domaine où le gouvernement a décidé d'apporter une attention toute particulière.

* * *

Chef du Département fédéral des transports, responsable de l'énergie en Suisse, M. Ritschard a senti le premier qu'il ne servait à rien de noyer le poisson dans un débat technique et qu'il fallait, une bonne fois, employer un langage accessible:

— Lorsque le profane entend parler de tolérance en matière de radioactivité, dit-il, il lui semble entendre affirmer que jusqu'à un certain degré, le mal est un bien.

Fonctionnaires dans le collimateur

Les exigences de sécurité — « je sais qu'on les prend au sérieux en Suisse — commente-t-il — mais on ne pourra jamais assez les prendre au sérieux » — sont servies par deux organismes mis en place à la fin des années 60: la Commission pour la sécurité des installations atomiques (CSA) et la Division pour la sécurité des installations nucléaires (DSN). Ce petit groupe de fonctionnaires, hautement qualifiés, constitue la cible favorite des fabricants de centrales qui leur reprochent de multiplier les exigences. Il a fallu que leur « patron » prenne à plusieurs reprises leur défense contre ceux qui vont construire les centrales nucléaires de Gösgen, Leibstadt et Kaiseraugst et qui le pressent de livrer les autorisations. Trop peu nombreux, les huit fonctionnaires de la Division pour la sécurité des installations nucléaires (DSN), assistés par sept spécialistes de l'As-

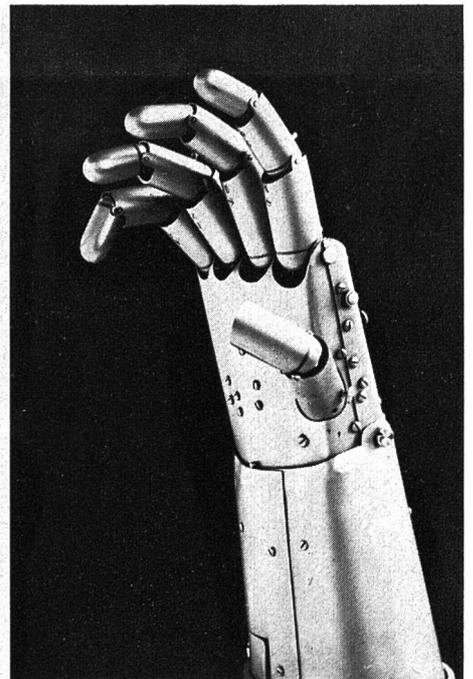
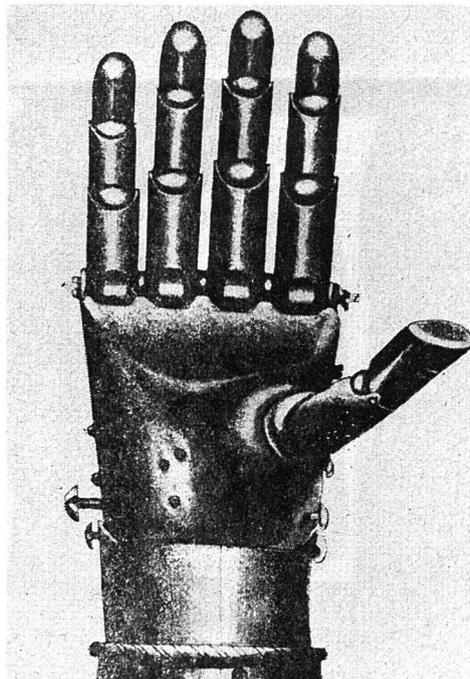
sociation suisse des propriétaires de chaudières à vapeur, doivent d'abord surveiller le fonctionnement des centrales de Mühleberg, Beznau I et II avant de reprendre tout le dossier de la centrale de Gösgen dont la mise en service est prévue pour 1977, avec un an d'avance sur les prévisions.

— L'impatience des entreprises — qui devront construire les prochaines centrales nucléaires — est compréhensible (mais) la commission pour la sécurité des installations atomiques et l'office continuent à faire tout ce qui est en leur pouvoir. Il est tout à fait inutile de les presser ou de leur faire des reproches.

Nous n'y couperons pas

Le ton employé par le conseiller fédéral Ritschard indique qu'il existe une certaine tension entre l'adminis-

tration et les consortiums chargés de réaliser les projets de centrales nucléaires. Ce qui s'explique lorsque l'on sait le poids financier que représente une seule centrale: environ 1,7 milliard. Pas besoin de posséder une somme pareille pour savoir qu'elle représente des intérêts financiers énormes. Les spécialistes du futur pensent qu'à partir du XXI^e siècle la Suisse aura appris à se tourner davantage vers des sources comme le gaz qui devrait représenter alors 10 % de notre consommation d'énergie — alors qu'il n'en représentait qu'un pourcentage de 1,4 % en 1972 — au détriment des produits pétroliers. Ce futur énergétique fait d'ailleurs l'objet d'une sourde bataille entre le professeur Kneschaurek et l'Office fédéral de l'économie énergétique. Combat de spécialistes sur des chiffres de demain. Ceux d'aujourd'hui, eux, sont sans équivoque: la seconde moitié de cette décennie sera celle d'un rationnement de l'électricité et l'échéance est trop proche pour qu'on puisse espérer y échapper.



La prothèse la plus célèbre du monde

Munich (DaD) — Avec sa « main de fer », le chevalier Götz von Berlichingen pouvait jouer aux cartes et distiller de l'eau-de-vie. La prothèse réalisée vers 1505, où toutes les phalanges des doigts et du pouce peuvent se replier à volonté et indépendamment les unes des autres pour revenir ensuite en extension par pression sur un bouton, est considérée jusqu'à nos jours comme un chef-d'œuvre de la technique. Elle a servi de modèle quatre cents ans plus tard au chirurgien Sauerbruch (1875-1951) pour la confection de sa célèbre prothèse de bras. La main de fer originale (photo de gauche) existe encore, mais elle est fortement endommagée. On a ainsi décidé de faire une copie en acier fin (à droite) en se basant sur les croquis de construction d'origine. Cette copie faisait partie d'une exposition consacrée à l'« importance des matériaux dans la technique biomédicale » à l'Université technique de Munich. Elle a été ensuite remise à la famille Berlichingen au château de Götzenburg.

rh - « Flash sur l'Allemagne »

On en discute un peu à l'aise aujourd'hui parce qu'on ne sait pas encore ce que c'est d'attendre bêtement dans l'obscurité que la lumière veuille bien revenir. Certains vont même jusqu'à former des théories sur le sens « explicatif » de la restriction :

— Les gens commenceront peut-être à comprendre — explique Michel Zanger, chef de l'information à l'énergie de l'Ouest suisse — que l'électricité ne tombe pas du ciel comme la pluie.

Parmi les autres effets que l'on peut attendre de cette pénurie figurent l'aide financière massive des grands instituts bancaires suisses à la construction de centrales nucléaires et la recherche de solutions de remplacement comme l'électricité solaire, l'emploi du gaz, la production d'énergie à partir des ordures, etc... Longtemps réservés les banquiers admettent aujourd'hui que chaque centrale va représenter entre 1,7 et 2 milliards, ce qui exigera pratiquement de trouver un milliard d'argent frais tous les ans pour financer les projets en cours d'ici à la fin des années 1970. Dans sa publication mensuelle la Société de banque suisse, l'une des grandes banques du pays, s'engageait pratiquement à soutenir mieux que par le passé les emprunts destinés à « diversifier notre environnement énergétique au moyen de centrales nucléaires situées dans le pays. » Face à la pénurie qui s'annonce, l'appui bienvenu des grands organismes financiers va sans doute permettre de passer les premiers goulets d'étranglement.

Un problème angoissant

Mais il faudra aussi, tout de suite, tirer la leçon de cette crise énergétique. La fission nucléaire dont nous allons attendre notre électricité n'est pas un procédé sûr. Elle produit des déchets qui se révèlent dangereux dans certaines circonstances. Il faut quand même imaginer que le monde dans 500 ans n'aura pas forcément réussi à garder la liste de tous les emplacements où nous aurons déposé des matières radio-actives. Un bouleversement comme ceux qui furent le lot de l'humanité depuis cinq siècles peut entraîner la perte de cette liste. Enfin les catastrophes naturelles peuvent bousculer toutes les précisions : le gigantesque incendie qui a ravagé

la Basse-Saxe cet été n'est pas passé loin des anciennes salines où sont stockés les déchets radioactifs. Ainsi personne ne saurait identifier sûrement les lieux qu'il faut garder murés pour éviter que la radioactivité ne se répande. C'est un problème angoissant auquel personne et surtout pas les spécialistes, ne devrait se dérober.

Le nain helvétique

Il faudrait donc passer très vite — et le plus tôt serait le mieux, précisait M. Willi Ritschard — à la production d'électricité à partir de l'énergie de fusion et de l'énergie solaire, techniques de production beaucoup plus « propres ». Au passage le conseiller fédéral relevait qu'une association comme l'Union des centrales suisses d'électricité devrait sérieusement examiner l'institution d'un fonds de recherches ce qui entraînerait peut-être l'industrie des agents énergétiques polluants (lisez les pétroliers) à agir de même. En opposition à ce qui se fait dans d'autres pays comme l'Allemagne fédérale qui consacre un milliard et demi de marks à la recherche de nouveaux moyens énergétiques ou le Japon qui a lancé un programme de développement de l'énergie solaire dont l'importance technologique peut être comparée à celle du programme « Apollo » la Confédération semble un nain de la recherche. Cette pauvre recherche à laquelle on vient encore de rogner les ailes. Les rares spécialistes suisses qui ont étudié l'emploi de l'énergie solaire estiment que le premier effort devrait porter sur les « enveloppes » de bâtiments conçues le plus souvent dans un mépris total du climat local. Ils préconisent d'établir à la fois la dose d'ensoleillement, la force du vent, l'intensité du rayonnement solaire.

Le soleil inexploité

A partir de ces données on pourrait imaginer des « enveloppes » captant l'énergie solaire en hiver et apportant la fraîcheur en été. Le pronostic d'économie va de 50 % sur l'ensemble du plateau à 70 % au Tessin. Des travaux très sérieux sont accomplis avec assez peu de moyens par les membres de l'Association suisse pour l'énergie solaire qui a fait le point des recherches en juin à Lausanne. Quand on sait que 46 % de l'énergie consommée en Suisse l'est

pour chauffer — rafraîchir — des bâtiments, on comprend l'avantage que peut représenter très vite une telle étude qui englobera aussi le chauffage de l'eau. Sur ce plan une série de réalisations simples, largement utilisées — deux millions et demi de chauffe-eau solaires au Japon — et peu coûteuses devraient permettre de libérer très vite une précieuse électricité. D'autant plus que les chauffe-eau solaires coûteraient, à l'entretien, 40 % moins cher que les chauffe-eau électriques. Si l'on élimine un certain nombre d'autres possibilités d'acquiescer de l'énergie comme l'utilisation des ordures ménagères, une nouvelle technique d'utilisation de la houille blanche ou toutes autres découvertes techniques qui ont besoin d'être appuyées par des faits, il nous reste à espérer un usage plus grand du gaz naturel. La Suisse ne dispose dans ce domaine d'aucune source nationale et les états étrangers vendeurs de gaz se trouvent désormais en position de force.

La preuve de leur faillite

Toutefois à la différence du pétrole le gaz est largement produit en Europe et dans des contrées jouissant politiquement de conditions stables. La quote-part du gaz à nos besoins d'énergie augmentera sûrement d'ici à l'an 2000. L'an dernier l'ensemble des droits d'option de la Suisse s'élevait à 350 millions de mètres cubes « normaux » par an. Depuis le début de cette année 500 millions de m³/an sont livrés par l'axe de transit qui va de Hollande en Italie. D'ici à 1977 l'addition de la fourniture de gaz hollandais puis de gaz algérien permettra d'atteindre le chiffre de 1850 millions de m³/an. Il faudra ensuite attendre que d'autres réseaux atteignent la Suisse pour que l'ensemble de cette fourniture puisse réellement représenter un dixième de la demande d'énergie qui sera celle de nos enfants en l'an 2000.

Pas de belle époque

Soleil, gaz, électricité tirée de la combustion des ordures, etc... rien ne viendra remplacer en quelques jours, voire même en quelques années, les sources traditionnelles d'énergie. Dans ce domaine précis on fait d'ailleurs preuve aujourd'hui encore, d'un manque flagrant d'imagination. Lausanne

et sa banlieue ouest sont engagées dans un important programme de centrale force-chaleur qui alimentera des agglomérations en chaleur et en eau chaude tout en produisant, accessoirement, un peu d'électricité. Les spécialistes qui nous ont présenté ce projet n'ont pas nié qu'il n'apportait pas de solution réellement originale. En fait dans cette même ville de Lausanne la première centrale destinée au chauffage urbain date exactement de quarante ans. Quarante années au cours desquelles la technique de chauffage groupé ne semble pas avoir fait de très grands progrès.

On a beau essayer de nous convaincre, l'ère de l'abondance au cours de laquelle on a assisté à un formidable gaspillage des ressources du globe, n'a pas été la belle époque du plus grand nombre. Elle fut surtout une période où la très grande indus-

trie — fabricants d'électricité ou pétroliers entre autres — a encaissé les dividendes sans se soucier de l'avenir.

Bloquées par le peu d'empressement que les banquiers manifestèrent pour ces programmes et par la faiblesse de l'appareil administratif, les centrales nucléaires arrivent avec plusieurs années de retard pour combler le déficit. C'est la faillite évidente d'un système qui confiait à des consortiums semi-publics le soin de procurer à tous l'électricité nécessaire. La preuve de cette faillite va apparaître lorsque nous appuierons un jour sur l'interrupteur d'électricité sans que ce geste n'amène la lumière espérée. En cela la pénurie pourrait être positive puisqu'elle permettra à chacun d'agir face à cette crise et d'aider à prévoir le futur.

Un bien peut donc sortir du mal.

Robert Curtat

Le coin du français

Les anglicismes

Chaque langue s'enrichit de mots nouveaux ou repris de langues étrangères. Le vocabulaire français, comme toutes les autres langues, compte des centaines de mots d'origine allemande, italienne, anglaise etc. Ces termes nouveaux, quand ils n'ont pas d'équivalents en français, constituent un enrichissement certain, s'assimilent avec le temps et deviennent irremplaçables.

Aujourd'hui, chacun peut constater quotidiennement que le français non seulement s'enrichit, mais qu'il subit une véritable invasion de mots et de termes anglais très souvent inutiles. Il n'est bientôt plus possible de comprendre un article de journal sans avoir un dictionnaire anglais sous la main. Faut-il alors rejeter tous les mots nouveaux qui viennent de l'anglais ? Certainement pas. Mais lesquels faut-il admettre et lesquels ne faut-il pas accepter ? Il n'y a pas de règle absolue, et ni les grammairiens ni les linguistes ne sont d'accord entre eux. Les uns admettent tel terme, les autres le condamnent. D'ailleurs, le Gouvernement français vient de publier une liste de plusieurs anglicismes

à ne plus employer dans la langue officielle et dans la publicité. Mais ni les gouvernements ni les grammairiens ne peuvent avoir une influence absolue sur une langue et son évolution. En définitive, la culture et le bon goût de celui qui parle ou qui écrit le détermineront à employer ou à rejeter tel ou tel terme.

Le français a parfaitement adopté et même francisé beaucoup de mots, tels que « *bifteck, redingote, dogue, rosbif* » etc. Il est faux de vouloir bannir, au nom d'un purisme exagéré, tous les mots étrangers qui sont entrés ou qui entrent encore dans notre langue.

On sait, dit l'excellent linguiste R. Le Bidois, « ... qu'une langue s'enrichit quand elle emprunte des termes qui n'existent pas encore dans son vocabulaire et qui répondent à des choses ou à des idées nouvelles. Ce qui est condamnable, c'est d'accueillir des mots que nous possédons déjà (*lift*, pour ascenseur) ou de déformer le sens des mots anglais (*lavatory, standing* etc.) ». Les mots « *ballast, boxe, club, folklore, handicap, match, sandwich* » et quantité d'autres sont

entrés définitivement dans notre langue. Mais que penser des « *pool, standing, speaker, fair-play, sex-appeal, best-seller, no man's land* » etc., qui se sont introduits dans le vocabulaire ? Etaient-ils vraiment nécessaires ?

Aussi dangereuse que l'invasion des mots anglais, est la contamination du sens des mots français sous l'influence de leurs équivalents anglais. Citons deux exemples pour illustrer cette tendance :

Conventionnel signifie « basé sur une convention ». On s'exprime donc correctement quand on dit : « on utilise des signes conventionnels pour la correction des épreuves, la lettre se termine par une formule conventionnelle de politesse ». Mais, depuis la Seconde Guerre mondiale, on parle d'« armements conventionnels », alors que « classiques » ou « traditionnels » auraient suffi !

Pratiquement veut dire « en fait, en pratique ». On dira donc « cette traversée est pratiquement réalisable ». Mais c'est sous l'influence de l'anglais que ce mot a pris le sens de « presque, à peu près » dans une phrase comme « cette bouteille est pratiquement vide » !

Ov

Ombres et lumières...

Chaque médaille a son revers

Si la profession de réviseur peut paraître idéale à l'employé enfermé 8 heures par jour entre les quatre murs de son bureau, cette fonction, lourde de responsabilités, impose à celui qui l'exerce la connaissance parfaite de la comptabilité d'abord, de la gestion des institutions qu'il contrôle ensuite. Elle exige, en plus de cela, de la compréhension, du doigté, de l'entregent ainsi que de grands sacrifices d'ordre personnel et familial.

Nous avons déniché dans le numéro 4/5/74 de la « Revue Desjardins » de Québec deux articles que nous reproduisons ici et qui confirment que la poursuite d'un but identique cause bien, dans tous les pays du monde, les mêmes soucis et pose les mêmes problèmes. Voici d'abord une brève et saisissante description du rôle des inspecteurs (en Suisse : réviseurs) des

Caisses Populaires (Raiffeisen) du Canada :

L'inspecteur ? Un éducateur

Le rôle des inspecteurs des Caisses populaires est généralement considéré comme bien ingrat. En effet, les nombreux voyages qui éloignent l'inspecteur de son foyer demandent des sacrifices de sa part. Par contre, l'expérience a démontré qu'il y a de nombreux facteurs qui rendent sa tâche plus facile à accomplir. L'inspecteur de Caisse populaire, dans la

presque totalité des cas, peut compter sur la collaboration franche et sincère de la part des gérants de Caisses populaires et des autres employés. Ceci lui permet de travailler à son aise, rendant ainsi l'exécution de son devoir, non seulement moins pénible, mais agréable.

On me permettra ici de rappeler brièvement le rôle de l'inspecteur dans une Caisse populaire.

Rappelons-nous qu'il a d'abord la mission de surveiller les intérêts de tous les sociétaires en voyant à ce

que la comptabilité soit exacte de façon à rendre justice à tous les intéressés.

Ce sont là des points absolument dans le domaine de la comptabilité ou de l'aspect tout à fait matériel des opérations de la Caisse, qui s'exprime en dollars et en cents, mais l'inspecteur ne doit pas négliger l'aspect plus élevé, l'aspect moral de la Caisse populaire. C'est au cours des assemblées conjointes qu'il s'efforce de faire comprendre aux membres des trois conseils que la Caisse populaire n'est pas simplement une œuvre économique mais que le côté social a une importance primordiale. Il doit rappeler à ceux chargés de l'administration et de la direction de la société que les dollars qu'ils administrent sont le fruit de l'épargne des petites gens et ils n'ont pas le droit de le risquer par des prêts inconsidérés, ou en faisant des dépenses hors de proportion des besoins de la Caisse ou de sa capacité de payer.

N. Mackay

Au Québec aussi, cette médaille a son revers. Mais, donnons la parole à celles sur qui repose tout le poids de la vie familiale durant les fréquentes et longues absences du mari et papa :

Propos entre femmes d'inspecteurs

Il est trois heures de l'après-midi. Tout est tranquille chez les Ducharme quand, soudain, on sonne discrètement à la porte.

— Françoise, quelle bonne surprise ! Dis, mais Suzanne n'est pas avec toi ?

— Non ma chère, Suzanne, je l'ai laissée à la maison avec maman. Je venais te voir et je comptais bien causer en paix.

— Alors, à ce que je devine, tu en as encore gros sur le cœur, n'est-ce pas ? Et je parie que c'est encore au sujet de ton pauvre Bob ! Avoue donc ! Tiens, assieds-toi là. Non, prends ce fauteuil, tu seras plus à ton aise.

Et voilà Françoise prise d'une indigestion de soupirs qui raconte sa déception de voir trop souvent son Bob loin du foyer (parce que, voyez-vous, ce monsieur est un inspecteur des Caisses populaires). Ma pauvre amie, décidément tu n'es pas raisonnable. Si ma mémoire est fidèle, Bob est



Grotte de Grange-Matthieu (Doubs). Grande salle avec stalagmites d'environ 10 mètres de hauteur.

(Photo Claude Binggeli)

entré à la Fédération en même temps que Maxime ? Et qu'est-ce que tu fais de ton enthousiasme d'alors ? Bob serait souvent parti, c'est vrai, mais il aurait enfin la confiance de bons patrons, des camarades de choix, un travail intéressant, etc... Mais tout cela existe encore ! As-tu quelque chose à reprocher à Bob ? Il n'est pas changé depuis !

— Non, Hélène, il n'est pas changé.

— Alors, Françoise, à toi de conserver cette bonne harmonie entre vous par la confiante gaîté. Il est souvent éloigné de toi, c'est entendu ; vois-tu c'est sa fonction qui l'exige. Il travaille fort ? Fais la même chose en attendant son retour, ce qui ne t'empêchera nullement de te distraire de temps à autre, tu sais. Je t'avoue que, moi aussi, j'étais comme toi au début. J'étais déprimée à chaque fois que mon mari partait en voyage. Mais à la réflexion, j'ai compris qu'il allait de l'intérêt de Maxime, de son succès, de notre bonheur même, que j'aime son travail et lui en témoigne de la fierté. Françoise, quand tu auras la tentation d'être triste encore, pense à toutes ces choses, veux-tu ? Pense au magnifique travail qui se fait à la Fédération et dans toutes les Caisses, grâce aux inspecteurs. Pense aussi à ce

bel esprit qui règne à la Fédération, ce bel esprit de réelle supériorité chez les patrons, de bonne compréhension et de justice. Il y a aussi l'estime et la concorde entre les camarades. La Fédération dans le domaine social, c'est l'image d'une grande famille unie et forte dont nous devons toujours être fières et heureuses, nous les épouses des inspecteurs.

Hélène

Les femmes de nos réviseurs suisses sont peut-être moins communicatives que leurs sœurs du Canada... Mais, elles doivent certainement, elles aussi, connaître des moments ou des heures d'abattement, de découragement. La stabilité du personnel de révision marié nous permet cependant de déclarer que nos Ginette et Suzanne font preuve de beaucoup de compréhension et de croire aussi que, dans le fond de leur cœur, elles sont, à juste titre, fières et heureuses d'être « femmes de réviseurs ». Au nom de la direction de l'Office de révision et des dirigeants de toutes les Caisses affiliées nous leur disons : Mesdames, nous aussi sommes très fiers de vous, et nous profitons de l'occasion qui nous est ainsi offerte pour vous adresser un bref mais très sincère : merci.

-pp-

ments renouvés au moyen de prestations qu'elle leur versera directement. D'autre part, l'aide prévue ne s'applique qu'aux logements construits avant 1950.

Que faut-il entendre par rénovation de logements ?

— Ce terme couvre tous les travaux dont le coût se situe entre 5000 et 100 000 francs par logement; mais à condition qu'ils entraînent une plus-value. Comme exemples, je citerai l'aménagement de cuisines ; de salles de bain; l'installation de chauffage central, l'amélioration de l'isolation thermique, etc.

Quant aux travaux d'entretien courant, ils ne sont pas considérés comme rénovation au sens de la loi.

Sous quelle forme l'aide fédérale est-elle conçue ?

— Le propriétaire peut choisir la forme la plus appropriée parmi cinq variantes d'aides fédérales. (Voir ci-dessous).

Les agriculteurs sont-ils concernés par cette aide à la rénovation de logements ?

— Mis à part le rural qui n'est pas inclus dans la loi, les paysans peuvent aussi bénéficier de ces aides, pour rénover leur logement; y aménager, par exemple, un appartement, ou une salle de bain. L'essentiel est de justifier qu'il y a charge d'intérêt.

En ce qui concerne l'agriculture, j'aimerais encore préciser que les exploitants situés en zone de montagne ont la possibilité d'obtenir des aides à la rénovation de logements par le biais de la Loi fédérale pour l'assainissement des logements en région de montagne.

(Propos recueillis par F. M.)

N.B. — Les personnes intéressées par ces mesures peuvent obtenir des renseignements auprès de l'Office cantonal du logement.

Quelles sont ces aides fédérales à la rénovation de logements ?

1. *L'aide au financement.* La Confédération accorde une aide financière en procurant des prêts ou en les cautionnant. *Bien que la Confédération n'octroie elle-même au-*

A propos de la rénovation de logements

Ndlr. — Avec l'autorisation de la rédaction d'« AGRI-Journal », l'excellent hebdomadaire de l'Union des Paysans fribourgeois, nous reproduisons deux articles parus dans le No 49 du 18 décembre 1975.

Nous remercions M. F. Maillard, rédacteur, de sa compréhension et de sa bienveillance à notre égard.

-pp-

AGRI-Contacts

avec Pierre Dreyer

conseiller d'Etat, chef du Département de l'intérieur

En date du 20 août 1975, le Conseil fédéral a publié un arrêté, ainsi qu'une ordonnance, concernant l'octroi d'une aide fédérale pour la rénovation de logements. Cette législation, qui est appliquée depuis le 1er sep-

tembre, s'inscrit dans le cadre d'un programme d'investissement de la Confédération, destiné à combattre le fléchissement de l'emploi. Son importance est donc très grande, spécialement dans la période actuelle de récession.

Mais quelles sont donc les principales dispositions de cet arrêté fédéral; et en quoi concerne-t-il l'agriculture ? C'est ce que nous avons demandé à M. le conseiller d'Etat Pierre Dreyer, chef du Département de l'intérieur.

Monsieur le Conseiller d'Etat, quelles possibilités offre cette aide fédérale à la rénovation de logements ?

— Précisons que ces dispositions intéressent avant tout les propriétaires d'immeubles puisqu'elles prévoient que la Confédération interviendra en vue d'abaisser les loyers des loge-

Les propos du pédagogue

cun prêt, elle peut servir d'intermédiaire et aider le propriétaire à rechercher un crédit en s'adressant directement aux banques. La Confédération cautionne en outre les hypothèques de rang inférieur jusqu'à 90 % du coût de la rénovation.

2. *Les avances remboursables.* Pour abaisser les loyers initiaux après la rénovation, la Confédération accorde des avances remboursables permettant d'abaisser le loyer d'environ de 23 % la première année. Le loyer augmentant de 3 % par année atteint, en règle générale après la 10e année, le montant du loyer couvrant les charges.
3. *L'abaissement supplémentaire I.* Il permet de réduire de 7 % le loyer initial des logements occupés par des locataires disposant de revenus modestes. La première année, le loyer sera donc inférieur de 30 % par rapport au loyer couvrant les charges.
4. *L'abaissement supplémentaire II.* Les personnes âgées, les invalides, les personnes ayant besoin de soins, ainsi que celles qui reçoivent une formation pourront bénéficier d'un abaissement du loyer de 40 %, la Confédération leur assurant un abaissement supplémentaire à fonds perdu pendant 25 ans.
5. *Les contributions à titre d'apport à l'intérêt du capital.* La Confédération accorde également des versements sur les intérêts du capital pendant dix ans. Ils se montent à 2 % du coût global de la rénovation la première année, ce qui permet un abaissement des loyers d'environ 15 à 20 %. Ces versements sont ensuite diminués d'un dixième par année, les loyers pouvant être augmentés en proportion de la diminution des versements de la Confédération.

Proverbe suédois

Nourris bien ton valet, ta vache donnera plus de lait.

Pour tous vos imprimés



Grafipress
Av. de Longemalle 9
1020 Renens

Pris sur le vif

Situons tout d'abord le cadre. Devant une maison, une cour ouverte de deux côtés et séparée d'un parc par une haie de thuyas. Lieu de prédilection pour les ébats des gosses du quartier. Oui, mais... au premier étage de l'habitation la propriétaire, une veuve sans enfants, amoureuse de calme et possessive à l'excès. Observons cette scène, combien de fois répétée ! Dans la cour, rassemblement d'enfants de tous âges qui, gentiment, jouent au ballon-frontière. Là-haut, Madame, d'un œil mécontent a assisté à l'invasion de sa propriété. Nerveusement, elle arpente de long en large son balcon, s'arrêtant parfois et foudroyant du regard tous ces intrus... qui n'y prennent garde.

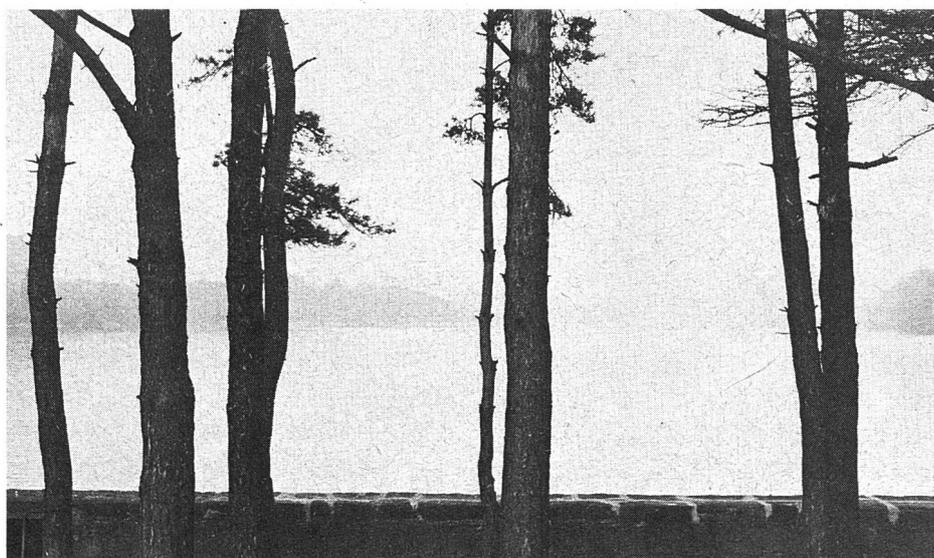
De son perchoir, tombent alors ces paroles vengeresses : « F... le camp d'ici, allez vous amuser ailleurs. » Facile à dire, le seul endroit disponible à l'abri de la circulation ! Curieux, les gosses lèvent la tête, impassibles ils continuent leur jeu. Cette fois, les menaces pleuvent et la dite dame d'entrer dans une sainte colère... toujours sans résultat. C'en est trop, aux grands maux les grands remèdes. Notre veuve disparaît pour réapparaître, porteuse d'une casserole pleine d'eau. Et la bénédiction commence, à la grande joie des enfants

évitant avec adresse la douche froide qui d'ailleurs n'agit que sur un faible rayon. En dépit de cet insuccès, deux, trois, dix fois le geste se renouvelle avec une énergie croissante, mais cela va de soi, en pure perte.

Attirés par cette scène tragi-comique, des jeunes arrivent et rient. Des maisons du voisinage, des personnes observent curieusement, secouent la tête avec indignation et, entre elles, leurs commentaires ne sont certes point élogieux à l'égard de la charmante veuve. En désespoir de cause celle-ci abandonne la partie, non sans avoir clamé une fois de plus sa vertueuse indignation. Rageusement, claquent portes et volets. Le jeu continue, mais le soir descend, petit à petit les enfants regagnent leurs maisons. Chez eux, ils racontent les péripéties de la soirée. Que leur dire ? Dans la cour déserte, seules révélatrices, subsistent quelques flaques d'eau...

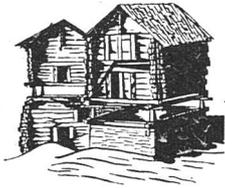
Là-haut, la vieille dame fatiguée, sans doute furieuse encore, rumine-t-elle peut-être quelque projet de vengeance, un moyen radical de se débarrasser de cette insolente jeunesse qui ose troubler sa douce tranquillité ? Pauvre elle ! A-t-elle oublié sa jeunesse ? A son âge, ne pourrait-elle pas plus utilement dépenser ses forces, son temps, au lieu d'empoisonner son existence... et celle des autres ?

Pi.



Automne au lac de Bret (Lavaux)

(Photo P. Favre)



Assemblée extraordinaire de la Fédération du Valais romand

Il s'agissait de prendre connaissance du projet des nouveaux « Statuts de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen ». Les délibérations et les décisions éventuelles n'avaient qu'une valeur consultative. Il en faut bien davantage pour arracher nos Valaisans à leurs occupations habituelles, même un samedi après-midi. Aussi est-ce une assemblée plutôt réduite que M. le président Jacquod salua ce samedi 6 décembre, à la salle de la Matze, à Sion.

M. Paul Puippe représentait l'Union Suisse. S'il ne manque pas de dire le plaisir qu'il éprouve chaque fois, en Valais, à la vue de sa terre natale admirée et enviée aujourd'hui — grâce à la clairvoyance de ses autorités, à leur audace et, grâce surtout, au travail acharné de ses habitants — les raiffeisenistes valaisans sont aussi fiers de saluer en lui le fils de feu Adrien Puippe, de fidèle et regrettée mémoire.

Les 35 articles du projet des statuts furent lus par le secrétaire de l'Union suisse, qui les souligna par des commentaires et des explications nécessaires à leur bonne compréhension, aidé en cela par le président de

la Fédération. Celui-ci dut même sortir sa voix de tribun pour se faire entendre dans le brouhaha naissant que suscitèrent certaines interprétations. Mais, puisque nos délibérations n'avaient qu'une « valeur consultative », pourquoi insister ?...

Nous devons tout de même savoir gré aux Bernard Micheloud, Coudray, Clivaz et autres délégués qui mirent quelques assaisonnements à ce brouet bien fade.

C'est dans l'indifférence presque générale que l'ensemble du projet des statuts fut voté, puisqu'il n'y eut qu'une seule opposition.

M. T.

A nos lecteurs

L'abondance des matières et l'actualité de certains articles nous obligent à renvoyer au prochain numéro le compte rendu de l'assemblée des délégués du 29 novembre dernier de la Fédération neuchâteloise des Caisses Raiffeisen. Nous nous en excusons auprès de nos lecteurs et de notre correspondant.

La rédaction

manifestation d'inauguration eut lieu en présence des autorités préfectorales, municipales et religieuses, du directeur d'arrondissement des PTT et des proches collaborateurs, de M. Paul Puippe, représentant la direction de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen, de M. Albert Ackermann, président de la Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen, de M. Roland Chappuis, président, entouré des membres des comités de la Caisse locale, ainsi que du gérant et enfin de MM. les architectes et artisans de l'ouvrage.

Visite des lieux

Après les souhaits de bienvenue de M. Jean Meixenberger, directeur de l'arrondissement des PTT, eut lieu la bénédiction du bâtiment, suivie de la visite des locaux. Les soixante invités apprécièrent tout d'abord l'agréable situation de ces derniers sur le côté le plus ensoleillé du bâtiment, leur heureuse disposition, ainsi que les judicieuses mesures garantissant leur sécurité.

Quant à la Caisse Raiffeisen, elle comprend trois locaux principaux plus le hall d'attente, soit le bureau du gérant, la salle des conférences et un local de réserve qui permettra une extension éventuelle de l'activité de la Caisse au service des safes. Tout a été étudié en fonction de l'amélioration des conditions de travail du gérant et



Jura

La Caisse Raiffeisen de Develier inaugure ses nouveaux locaux

Fondée en 1929, notre Caisse Raiffeisen a connu un bel essor qui lui a permis d'inaugurer le 26 septembre 1975 ses nouveaux locaux. Elle a acquis en effet une partie de l'immeuble locatif situé au centre du village et qui abrite également le bureau des PTT.

Organisée en commun avec la direction d'arrondissement des PTT, la



L'immédiate proximité de la Caisse Raiffeisen et du bureau postal a pu être heureusement maintenue.

par-là de la multiplication des prestations de service à la clientèle.

L'immédiate proximité de la Caisse Raiffeisen et du bureau postal qui était déjà un fait acquis dans l'ancien local a pu être heureusement maintenu, ce qui au temps de la pratique du compte-salaire ne peut avoir que des avantages pour les clients de la Caisse. C'est une des raisons pour lesquelles les heures d'ouverture ont été harmonisées avec celles du bureau postal.

Agapes et discours

A 19 h. 30 les invités prirent place autour de la grande table de l'Hôtel du Cerf pour le repas de circonstance très bien servi par la famille Chappuis dans une salle joliment fleurie.

Avant le dessert, les convives écoutèrent avec attention les différents exposés.

Ce fut tout d'abord M. Meixenberger, directeur d'arrondissement des PTT qui, après avoir fait l'historique du bureau postal, donna d'intéressantes précisions sur l'augmentation du trafic des lettres et colis à Develier, ce qui est une illustration du développement rapide du village durant la dernière décennie.

Ce développement n'était pas étranger à l'augmentation du bilan de la Caisse Raiffeisen qui de 1960 à 1975 se chiffre à 288 %. C'est ce que nous apprit M. Roland Chappuis, président de la Caisse, qui profita de l'occasion pour remercier la direction des postes de Neuchâtel, les architectes, les artisans et surtout la commune de Develier qui a donné une subvention appréciable à la Caisse Raiffeisen, encourageant ainsi le développement économique de la localité.

M. Paul Puipe, représentant de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen à Saint-Gall, apporta le message de la direction centrale. Il exprima son plaisir de partager la joie des responsables de la Caisse de Develier qui ont pris l'heureuse initiative de se mettre dans leurs propres meubles. Il souhaite que les nouvelles installations permettent à la Caisse un développement fructueux.

On entendit encore M. Jacques Stadelmann, préfet, M. Albert Ackermann, au nom des Caisses Raiffeisen jurassiennes, M. Roger Gigon, maire, M. Yves Droux, curé et M. André Koller, architecte qui tous se félicitèrent de cette réalisation dans l'optique des services à la population.

La visite, l'apéritif et le repas furent agrémentés par les productions de la Fanfare l'Avenir, du groupe vocal de l'école primaire et du Chœur mixte Sainte-Cécile, tous excellemment dirigés.

Notons pour terminer que cette journée fut organisée et dirigée magistralement par le maître de cérémonie, M. Henri Bouvier à qui revient l'idée d'avoir véhiculé les invités d'honneur MM. Meixenberger, Puipe et Gigon en ancienne poste hippomobile du bureau communal au bâtiment inauguré. *b.c.*

In memoriam

† M. Arnold Chételat,
secrétaire de la Caisse Raiffeisen
de Mervelier/Jura

M. Arnold Chételat, figure marquante de notre localité, vient de s'éteindre à l'âge de 71 ans, après une grave opération; le mal sournois dont la science n'a pas encore trouvé le remède, avait fait son œuvre.

M. Arnold Chételat, appelé tout simplement « Noldi », contracta mariage avec Mlle Louise Mouttet. De cette union, dix enfants vinrent animer le foyer. Ils sont aujourd'hui tous bien établis, ce qui était pour Noldi une grande satisfaction.

Ouvrier d'abord, il était devenu par la suite contremaître aux usines Von Roll à Choindez, où il était un camarade et un collaborateur très apprécié de tous.

Sur le plan local Noldi fut très dévoué aux affaires publiques. Pendant plus de 25 ans il administra la caisse paroissiale; il fut aussi un conseiller communal très estimé. La Caisse Raiffeisen lui confia le poste de secrétaire du comité de direction en 1955. Jusqu'à ce jour, le défunt occupa encore d'autres postes dans divers groupements locaux; partout son jugement juste et honnête faisait de lui l'homme de confiance.

A son épouse, à ses enfants et petits-enfants ainsi qu'à la parenté, nous présentons nos condoléances les plus sincères.

Pensée

Il y a des moments où tout vous réussit. Il ne faut pas s'en effrayer : ça passe !

Jules Renard



Le bureau du gérant